

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ pouvoir à Céline POMMIER, Lysiane CHATELUS pouvoir à Pierre CREPIN, Pierrick MURCIER pouvoir à Anthony FAYET

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : jeudi 12 décembre 2024

Secrétaire de séance : Laetitia DUFOUR

N°2024-60 OBJET : DEMANDE SUBVENTION- AMENDES DE POLICE 2025

M. MARTIN Eric, Maire, explique que les dossiers de subvention au titre des amendes de police doivent concernés des travaux liés à la sécurité routière.

La commission voirie prévoit pour l'année 2025 les travaux suivants :

- ✓ la réfection des trottoirs « route d'Ouches »
- ✓ la réinstallation des plots de sécurité le long de la rue des Monts de la Madeleine et le marquage correspondant.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de police.

Des devis ont été établis pour **un montant HT de 16 263.82 € HT (19 516.58 € TTC)**.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ces travaux et d'effectuer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des **amendes de police**.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'inscrire ces travaux au budget primitif 2025 ;
- Sollicite auprès du Département une subvention dans le cadre des **amendes de police 2025**.

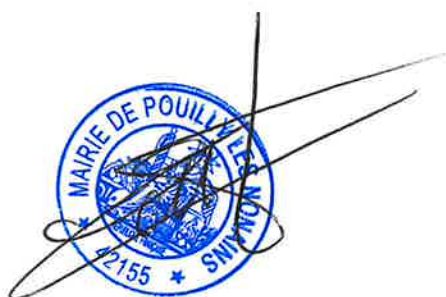
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 18 décembre 2024

Eric MARTIN, Maire

Laetitia DUFOUR, secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20241217-DCM202460-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation